



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Bordeaux  
**M A I R I E**  
O C  
**CUBZAC-LES-PONTS**  
53240 CUBZAC-LES-PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
E-mail : mairie.cubzac@wanadoo.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : -  
Abstentions : -  
Date Convocation : 29/08/2017  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 04/09/2017

Envoyé en préfecture le 06/09/2017  
Reçu en préfecture le 06/09/2017  
Affiché le **6 SEP. 2017**  
ID : 033-213301435-20170804-2017\_46-DE

Délibération n° 2017 - 46  
Lundi 04 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le quatre du mois de septembre à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt neuf août deux mille dix sept.

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Daniel CHAUVIGNAT - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Gérard BAGNAUD procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s) :** Gérard BAGNAUD - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE  
POUR LE PROGRAMME DE LA VOIRIE COMMUNAL 2017**

Vu le programme voirie 2017,

Vu la convention de Fonds de concours du 02 janvier 2017,

Vu le procès verbal de la Commission d'appels d'offre du 24 août 2017,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le MAPA de 2 lots a été lancé le 05 juillet 2017 pour les travaux de voirie sur les sites suivants :

**Lot 1 : Réfection du parking de la Boulangerie**

**Lot 2 : Réfection de la voirie communale**

**TRANCHE FERME :**

1/ RUE DE LA REDOUTE - 2/ RUE DE BONNEFONT - 3/ RUE DE L'EGLISE - 4/ RUE DE BERNESCUT - 5/  
RUE CHEVAL-BAYARD -6/ ACCES PETANQUE RUE FRANCOIS MITTERRAND

**TRANCHE OPTIONNELLE :**

7/ CHEMIN DE TERREFORT - 8/ RUE DE CONSEILLANT - 9/ IMPASSE DE LA COTELETTE - 10/ IMPASSE  
DE MASTAS - 11/ VOIE LATÉRALE A LA RD737 - 12/ RUE DE MEILLAC - 13/ RUE DE LA PACHETTE - 14/  
RUE DES MOULINS de la RD 1010 jusqu'au virage - 15/ RUE DE SAINT JULIEN

Envoyé en préfecture le 06/09/2017

Reçu en préfecture le 06/09/2017

Affiché le **- 6 SEP. 2017**

ID : 033-213301435-20170904-2017\_46-DE

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 24 août 2017 à 16h00 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des dossiers reçus (3) et classé les offres selon des critères de prix (60%) et de délais d'exécution (40%). Qu'au regard des offres, le classement suivant a été déterminé par lot :

Lot 1 : Réfection de la place de la boulangerie

Entreprises	Prix sur 6	Délais sur 4	Total sur 10	Classement
SAS BOUCHER TP	3.49	4	7.49	3
ATLANTIC ROUTE	4.75	4	8.75	2
SCREG Blaye	6	4	10	1

Lot 2 : Réfection de la voirie communal (Tranche ferme et optionnelle)

Entreprises	Prix sur 6	Délais sur 4	Total sur 10	Classement
SAS BOUCHER TP	4.39	4	8.39	2
ATLANTIC ROUTE	3.47	4	7.47	3
SCREG Blaye	5.75	4	9.75	1

Elle a retenu, après et, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, l'offre de l'Entreprise suivante :

- Lot 1 : SCREG Blaye pour un montant de 24 423,00€ HT soit 29 307,60€ TTC
- Lot 2 : SCREG Blaye pour un montant de 104 287,20€ HT soit 125 144,64€ TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour l'ensemble des lots pour lequel une entreprise est identifiée comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le MAPA du marché du programme voirie 2017 pour les travaux de voirie Lot 1 de Cubzac les Ponts conformément au descriptif rédigé ci-dessus à l'Entreprise SCREG BLAYE pour un montant de 24 423,00 € HT soit 29 307,60€ TTC,
- **ATTRIBUE** le MAPA du marché du programme voirie 2017 pour les travaux de voirie Lot 2 de Cubzac les Ponts conformément au descriptif rédigé ci-dessus à l'Entreprise SCREG BLAYE pour un montant de 104 287,20€ HT soit 125 144,64€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'opération 33 – article 2315.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,

Alain TABONE

